



**MOUCHAMPS**

# « Vivre à la MARPA comme chez soi »

## Un lieu de vie familial pour mieux vieillir au pays...

Livret d'accueil



**MARPA « Les Charmilles »**  
9 Rue des Ajoncs  
85640 MOUCHAMPS  
02.51.66.21.42  
[marpa@mouchamps.com](mailto:marpa@mouchamps.com)

# Bienvenue à la Marpa

Vous vous installez à la MARPA « Les Charmilles » de Mouchamps, en Vendée, votre nouveau lieu de vie.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Mouchamps, la direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Notre projet d'établissement est fondé sur l'autonomie des résidents, un habitat adapté, une sécurisation intégrée dans le milieu de vie et permettant un accès aux soins par les intervenants locaux de santé.

Toute l'équipe est à votre écoute pour faciliter votre installation dans votre nouveau logement. Nous tenons à préserver au maximum votre bien-être, votre intimité et votre sécurité.

Ce livret élaboré pour vous et/ou votre famille présente l'organisation et le fonctionnement de notre maison d'accueil afin de faciliter votre séjour et de le rendre plus agréable.

Sachez que tous sera fait pour qu'un accueil chaleureux vous soit réservé et pour que vous trouviez ici le bien-être physique et moral que vous attendez.

N'hésitez pas à nous rencontrer, à nous faire part de vos suggestions, elles seront les bienvenues et contribueront à améliorer la qualité des prestations qui vous sont proposées.

**Le CCAS de Mouchamps, la direction et l'équipe de la MARPA.**

## ♣ La MARPA « Les Charmilles » : une petite unité de vie

La MARPA est implantée dans le village de Mouchamps, en Vendée. Petite cité pittoresque, Mouchamps est situé au cœur du bocage vendéen. Juché sur un escarpement rocheux, le bourg domine la rivière du Petit Lay. La MARPA se trouve à proximité de l'église, des services et des commerces : médecin, pharmacie, boulangerie, bureau de tabac, poste, coiffeur...

La construction de la MARPA a été fondée à l'initiative de la municipalité. Elle est une réalisation du Centre Communal d'Action Sociale avec le soutien de la MSA Vendée et l'aide financière du Conseil Départemental de la Vendée, et de la CARSAT.

La MARPA est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Mouchamps. Soucieux de répondre aux attentes des habitants, ce dernier met à votre disposition une structure adaptée et sécurisante.



La MARPA permet à des personnes valides ou semi-valides de plus de 60 ans de rester dans un cadre habituel de vie, dans une ambiance familiale tout en satisfaisant un besoin légitime de sécurité.

Chacun conserve sa pleine autonomie et l'entière responsabilité de sa vie individuelle au sein d'une structure collective intégrée au pays.



La MARPA comprend 20 logements individuels de plein pied. Elle dispose de :

- 18 logements T1Bis de 36 m<sup>2</sup> pouvant accueillir une personne seule
- 2 logements T2 de 46 m<sup>2</sup> pouvant accueillir un couple
- 2 logements temporaires

Chaque appartement possède une entrée extérieure et une entrée par les espaces collectifs ainsi qu'une loggia.

## ♣ Le logement

Les résidents sont locataires de leur appartement. Ils peuvent aménager leur logement comme ils le souhaitent avec leur mobilier et leurs objets personnels.

Chaque logement comprend :

- un coin cuisine avec meuble sous évier, plaques de cuisson et réfrigérateur
- un placard comprenant une penderie
- une pièce de vie équipée de prises de télévision et de téléphone
- une salle d'eau adaptée équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes.
- un système de téléalarme
- un accès direct sur l'extérieur.



Chaque résident est responsable de l'entretien de son appartement. S'il le souhaite, il peut faire appel à sa famille, aux services locaux d'aide à domicile ou embaucher une personne de son choix.



## ♣ Les espaces de vie

Plusieurs espaces de vie sont mis à la disposition des résidents :

- salle à manger
- petit salon, bibliothèque et télévision
- un coin détente et lecture avec ouverture sur le jardin



L'entretien des parties communes est à la charge de l'établissement, toutefois chacun veillera à respecter les locaux mis à sa disposition.

## ♣ Votre relation avec l'extérieur

### ▪ Le courrier

Le courrier est déposé par le facteur à l'accueil tous les jours et distribué par l'équipe dans des boîtes aux lettres individuelles. Vous pouvez déposer votre courrier de départ à l'accueil qui sera récupéré par le facteur lors de son passage.

### ▪ Le téléphone

Chaque logement est équipé d'une prise téléphonique. Il vous suffit de vous abonner auprès de l'opérateur de votre choix.

### ▪ La télévision

Chaque logement est équipé d'une prise d'antenne.

### ▪ La famille et les amis

Le maintien de vos relations familiales et amicales est indispensable à votre qualité de vie. Toutes les actions familiales sont encouragées et sollicitées.

## ♣ Les services proposés

### ▪ La restauration

Une restauration collective traditionnelle est assurée par le personnel pour les résidents 7 jours sur 7. La prise des petits déjeuners est facultative, cependant pour entretenir le lien social et l'équilibre alimentaire, nous proposons à chaque résident de prendre au moins son déjeuner et dîner avec les autres personnes. Les résidents astreints à un régime alimentaire particulier devront le signaler à leur entrée en MARPA. Exceptionnellement et

temporairement, en cas de maladie par exemple, les repas peuvent être servis en chambre.



Les résidents sont sollicités pour l'élaboration des menus et sur la base du volontariat pour mettre le couvert, aider à éplucher les légumes...L'objectif est de créer une ambiance familiale et conviviale.

- *Petit déjeuner de 7h30 à 8h30, déjeuner à 12h, goûter à 16h (pas obligatoire) et dîner à 19h*

- *Possibilité d'avoir des invités en salle à manger en prévenant 48 heures à l'avance*

- *Prévenir des absences 48 heures à l'avance*

### ▪ La sécurité

Une permanence est assurée 24/24 par le personnel. Un système de téléalarme assure la sécurité totale et un confort maximum des résidents. Chaque résident est muni d'une montre, ainsi il peut contacter en toute circonstance le personnel de la maison d'accueil.

### ▪ L'animation

Chaque résident est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble. Le projet de vie de la MARPA est ouvert sur l'environnement local : des activités et des animations sont proposées plusieurs fois par semaines: ateliers mémoire, gym douce, sorties, accueil des clubs et des enfants du Centre de Loisirs, anniversaires, goûters...

### ▪ L'entretien du linge

Les résidents restent libres d'entretenir leur linge eux-mêmes avec ou sans l'aide de la famille. Ils peuvent également utiliser le service de la lingerie géré par le personnel (compris dans le prix de journée). Dans ce cas, les vêtements doivent être marqués au nom du résident et doit être déposé à la lingerie le matin.

### ▪ Les soins médicaux

La MARPA n'est pas une structure médicalisée. Pour répondre aux besoins de ses résidents, elle s'appuie sur les professionnels et services existant localement.

Chacun peut poursuivre sa relation avec son médecin traitant, son infirmière, solliciter les services de soins et d'aide à domicile ou encore recourir à des prestataires tels que le coiffeur, la manucure, la pédicure...

Les infirmières du Centre de Soins de Mouchamps passent tous les jours au sein de la MARPA.

## ♣ La facturation

Une facture est remise au résident le 15 de chaque mois, elle détaille :

- La redevance logement : elle inclut le montant du loyer et des charges

communes (chauffage, électricité, eau, téléalarme, blanchisserie, frais de gestion, frais de personnel, entretien des espaces collectifs...)

- Les prestations facultatives : la restauration.

Le résident s'acquitte de sa facture par prélèvement automatique au Trésor public des Herbiers en fin de mois.

### ▪ Départ en vacances ou hospitalisation

Pendant l'absence du résident, la facturation est modifiée et modulée en fonction du motif et de la durée de l'absence.

Le règlement départemental d'aide sociale adopté par le Conseil Général de la Vendée sera alors appliqué.

### ▪ Les aides possibles

Tous les logements sont habilités à l'Aide Sociale.

Pour faire face aux frais de séjour, vous pouvez bénéficier de :

- L'aide Personnalisée au Logement (APL)
- L'aide sociale
- En cas de perte d'autonomie : L'aide Personnalisée d'Autonomie (ADPA)

## ♣ Participation du résident et de sa famille à la vie de l'établissement

### ▪ Le Conseil de Vie Sociale

Les résidents et leurs représentants occupent une place centrale dans le Conseil de Vie Sociale, qui consacre ainsi le principe d'association des résidents au fonctionnement de la MARPA.

Par le biais de ce conseil, les résidents et leurs familles participent activement au projet de vie de la maison d'accueil.

Le Conseil de Vie Sociale comprend des représentants des résidents, des familles, du personnel et du Centre Communal d'Action Sociale. Il se réunit au moins trois fois par an.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement et notamment sur :

- *L'organisation intérieure et la vie quotidienne*
- *L'animation socioculturelle*
- *Les activités*
- *Les services*
- *L'équipement*

### ▪ La place de la famille

Le bien-être du résident et le bon fonctionnement de la maison reposent également sur **l'implication de la famille** dans la vie de l'établissement et auprès du résident. La famille, si elle le souhaite, peut participer aux animations. Elle est source précieuse de renseignements et peut apporter toute information utile à la qualité de vie de la personne âgée.

## ♣ Une équipe au service et à l'écoute des résidents

L'équipe de la MARPA est constituée de la responsable, chargée de gérer, animer la structure et coordonner les interventions auprès de chaque résident, d'une adjointe et d'agents polyvalents.

Cette équipe se donne pour mission de veiller au bien-être et de favoriser l'autonomie des personnes accueillies. Il s'agit de travailler en équipe pour :

- Assurer le fonctionnement harmonieux de la maison
- Accompagner le résident dans sa vie quotidienne
- Créer l'animation avec les résidents en fonction de leurs goûts
- Contribuer à l'ouverture de la MARPA vers l'extérieur et l'intégration de ses résidents dans la vie sociale du village
- Apporter à chacun une sécurité permanente
- Respecter la dignité des résidents.